



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°2025_01

Nombre de membres
Composant le Conseil : 16
En Exercice : 14
Présents : 08
Votants : 09

Date de convocation : 05 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à vingt heures trente minutes le Conseil d'Administration de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GROS, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

*Sont présents : Monsieur Pascal GROS, Président
Madame Michèle DE ROO, Vice-Présidente
Mesdames, Claire BOULEY, Françoise PREVEC, Brigitte CHALMEL.
Messieurs, Bernard BRUNEAU, Jean LEVRIER, Robin MOR*

Sont absents excusés avec pouvoir :

Mme Christiane BARGEAULT ayant donné procuration à Mme Claire BOULEY

Sont absents sans pouvoirs :

*Madame Cécile BOGLIO, Madame Jeannine BARBERON,
Monsieur Pierre POTIER, Mme Ingrid JEANSON, Madame Gaëlle TOUATI.*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration. Sur proposition du Président, Valérie MIRGUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-5, L1612-12,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-14

VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019

VU l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026

VU le Compte Financier Unique ci annexé

CONSIDERANT que le CCAS disposait en amont des prérequis pour expérimenter le Compte Financier Unique avant la date de mise en œuvre obligatoire

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique 2024 a été arrêté à la somme de **51 292.88 €** en dépenses et **42 453.13 €** en recettes avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement,

Monsieur le Président quitte la salle après la présentation et ne participe donc pas au vote,

APRES DELIBERATION

APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Pascal GROS
Président Du CCAS de Chartrettes
Par délégation en l'absence du Président
Michèle DE ROO
Vice-Présidente

Secrétaire de Séance
Valérie MIRGUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 8
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
ABSENT : 5

